

Engagement des lieux et événements emblématiques de la destination dans le cadre du label Destination Innovante Durable (DID)

Entre,

Aube en Champagne Attractivité, pilote de la démarche au nom de Troyes

Siret : 30478792200026

Adresse ; 34 quai Dampierre 10000 TROYES

Représenté par Didier LEPRINCE, en sa qualité de Président

Ci-après désigné Aube en Champagne Attractivité

D'une part,

ET,

Troyes Champagne Métropole

Siret : 20006925000013

Adresse : 1, place Robert GALLEY - 10 000 TROYES

Représenté par François BAROIN, en sa qualité de Président

Ci-après désigné Troyes Champagne Métropole

D'autre part,

Préambule

La Destination Troyes, en tant que ville de congrès, est labellisée Destination Innovante Durable (DID) depuis avril 2023.

À cet effet, Aube en Champagne Attractivité a été mandatée par Troyes Champagne Métropole pour piloter la démarche de labellisation pour le territoire.

1 ARTICLE I : ENGAGEMENTS DE TROYES

En tant que pilote au nom de la destination touristique Troyes, Aube en Champagne Attractivité, titulaire de la certification ISO20121, s'engage à mettre en œuvre les enjeux et mesures suivants :

Enjeu 1 : Déployer une gouvernance ouverte et transparente

- Mesure 1-1 Inclure des parties prenantes locales dans la gouvernance de la destination
- Mesure 1-3 Evaluer et communiquer sur la maturité de la destination vis-à-vis des 9 enjeux et les actions retenues

Enjeu 2 : Renforcer la mobilité durable pour s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone à 2050

- Mesure 2-1 Encourager le tourisme de proximité
- Mesure 2-3: Mobiliser les ressources techniques pour la réalisation du BEGES puis la contribution afin d'inciter les organisateurs et les visiteurs à agir avec responsabilité.

Enjeu 3 : Favoriser la consommation responsable et lutter contre le gaspillage

- Mesure 3-6c: Viser la sobriété énergétique via la formalisation d'une stratégie de sobriété numérique
- Mesure 3-3 : Réduire le gaspillage alimentaire pour les surplus sur événement en lien avec le client
- Mesure 3-6 a : Maîtriser et limiter sa consommation d'énergie - Formaliser un plan d'économie d'énergie des bâtis
- Mesure 3-10 : Favoriser les goodies locaux et/ou dématérialisés, en tendant vers une exclusivité

Enjeu 4 : Faire du tourisme un moteur de l'inclusion

- Mesure 4-1: Favoriser l'inclusion des personnes en difficulté d'accès à l'emploi vers les métiers liés à l'événementiel et au tourisme
- Mesure 4-3 : Faciliter l'accessibilité de la destination aux visiteurs en situation de handicap
- Mesure 4-5 : Développer le tourisme social et solidaire
- Mesure 5-1 : Mettre en place une plateforme de mise en relation entre producteurs et socio-professionnels et/ou grand public

Enjeu 5 : Valoriser l'économie et protéger le patrimoine de la destination

- Mesure 5-5 : Attirer et/ou produire des événements en lien avec les filières d'excellence du territoire

Enjeu 6 : Mobiliser les ressources pour favoriser l'innovation durable dans le secteur touristique

- Mesure 6-1: Déployer des outils pour qualifier et quantifier les visiteurs
- Mesure 6-3 : Consacrer des ressources à l'innovation durable dans le secteur touristique

Enjeu 7 : Impliquer les touristes, les professionnels et les organisateurs d'événements dans la dynamique durable

- Mesure 7-1 : Faire adhérer à un projet d'engagements "durables" les socio-professionnels
- Mesure 7-2 : Valoriser les initiatives exemplaires de la chaîne d'accueil et sensibiliser et impliquer les touristes dans la démarche éco responsable
- Mesure 7-3b : Multiplier les échanges pour créer de la richesse entre les publics éphémères et les résidents - Mettre en place un réseau de *greeters* et le promouvoir
- Mesure 7-3c : Multiplier les échanges pour créer de la richesse entre les publics éphémères et les résidents –Organiser des événements populaires mêlant les visiteurs éphémères et les habitants de la destination

Enjeu 8 : Apporter une attention spécifique à la sécurité des publics

- Mesure 8-1b : Informer et sensibiliser les publics sur les principaux dispositifs de sécurité et sûreté en place dans l'espace public et autres mesures plus spécifiques et/ou ponctuelles renforçant la

sécurité sur la destination, en y incluant les principaux Etablissements Recevant du Public (réglementation propre, label "sécuri-site", protocoles sanitaires, etc.).

Enjeu 9 : Mesurer et contribuer à la réduction des GES

- Mesure 9-1 : Mesurer son empreinte carbone et contribuer localement
- Mesure 9-2 : Agir pour réduire son empreinte carbone

2* ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Depuis janvier 2017, Troyes Champagne Métropole rassemble 81 communes et 175 540 habitants (Insee 2022).

À travers son projet de territoire Troyes Champagne Métropole souhaite être un territoire dynamique, innovant et rayonnant, un territoire d'excellence énergétique et environnementale, un territoire accueillant et agréable à vivre, en participant à l'émergence d'un modèle de développement économique équilibré qui favorise la création de nouvelles activités, d'emplois durables pour les habitants du territoire et ainsi concourir à son attractivité.

Dans le cadre du label DID, Troyes Champagne Metropole s'engage à mettre en œuvre les mesures liées à l'accueil d'événements, à savoir :

Enjeu 1 : Déployer une gouvernance ouverte et transparente

- Mesure 1-3 : Évaluer et communiquer sur la maturité de la destination vis-à-vis des 9 enjeux et les actions retenues

Enjeu 2 : Renforcer la mobilité durable pour s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone à 2050

- Mesure 2-1 : Encourager le tourisme de proximité

Enjeu 3 : Favoriser la consommation responsable et lutter contre le gaspillage

- Mesure 3-6 : Maîtriser et limiter sa consommation d'énergie – a. Formaliser un plan d'économie d'énergie des bâtis
- Mesure 3-6 : Maîtriser et limiter sa consommation d'énergie – c. Formaliser une stratégie de sobriété numérique

Enjeu 4 : Faire du tourisme un moteur de l'inclusion

- Mesure 4-1 : Favoriser l'inclusion des personnes en difficulté d'accès à l'emploi vers les métiers liés à l'événementiel et au tourisme

Enjeu 5 : Valoriser l'économie et préserver la biodiversité et le patrimoine local

- Mesure 5-5 : S'adapter au changement climatique

Enjeu 6 : Mobiliser les ressources pour favoriser l'innovation durable dans le secteur touristique

- Mesure 6-1 : Déployer des outils pour qualifier et quantifier les visiteurs

Enjeu 7 : Impliquer les touristes, les professionnels et les organisateurs d'événements dans la dynamique durable

- Mesure 7-2 : Valoriser les initiatives exemplaires de la chaîne d'accueil et sensibiliser et impliquer les touristes dans la démarche éco-responsable
- Mesure 7-3 : Multiplier les échanges pour créer de la richesse entre les publics et les résidents – Organiser des événements populaires mêlant visiteurs et habitants de la destination

Enjeu 8 : Apporter une attention spécifique à la sécurité des publics.

- Mesure 8-1 b : Informer et sensibiliser les publics sur les principaux dispositifs de sécurité et sûreté en place dans l'espace public et autres mesures plus spécifiques et/ou ponctuelles renforçant la sécurité sur la destination, en y incluant les principaux Etablissements Recevant du Public (réglemen-

tation propre, label "sécuri-site", protocoles sanitaires, etc.).

3 ✳ ARTICLE 3 : SUIVI DE LA DEMARCHE

Il est entendu que, lorsque Troyes Champagne Métropole tend vers et/ou atteint les cibles pour chaque mesure qui le concerne, il communique ses résultats à l'organisme pilote qui les valorisera sur ses outils de communication et ses plateformes digitales.

En cohérence avec l'engagement pris par Aube en Champagne Attractivité en matière de réalisation de bilan carbone, Troyes Champagne Métropole s'engage à transmettre toute information/donnée disponible pouvant faciliter et fiabiliser l'exercice de mesure.

Chaque année, l'organisme pilote établira en lien avec Troyes Champagne Métropole un bilan des actions entreprises et à mener. Cette synthèse sera étudiée lors de l'audit de renouvellement ainsi que les preuves de l'effectivité des actions entreprises par Troyes Champagne Métropole.

4 ✳ ARTICLE 4 : COMMUNICATION

La labellisation « Destination Innovante Durable » et sa communication sont coordonnées par Aube en Champagne Attractivité.

Néanmoins, Troyes Champagne Métropole pourra communiquer sur ce label et valoriser son engagement direct dans la labellisation, notamment en apposant la version « Partenaire engagé » du logo officiel Destination Innovante Durable, telle que transmise à Aube en Champagne Attractivité.

Aube en Champagne Attractivité aura la charge de vérifier la bonne utilisation de ces éléments de communication.

5 ✳ ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La labellisation est valable 3 ans, suite à un audit initial de conformité au label, puis d'un audit de suivi à 18 mois. La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Fait en deux exemplaires à Troyes

Le

Pour Aube en Champagne Attractivité
Le Président

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président et Par délégation le Vice-Président